



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-106

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,
123 rue Jean Jaurès, du 7 avril au 7 mai 2025 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 24 mars 2025 par Monsieur MAJKA, pour E.M.R, 2 chemin du Blocus à HAINES (62138),

Considérant, qu'il convient de prendre les mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de réparation Assainissement situés 123 rue Jean Jaurès à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par l'entreprise E.M.R (Entretien et Maintenance des Réseaux), 2 chemin du blocus, 62138 HAINES, à partir du 7 avril jusqu'au 7 mai 2025 inclus,

ARRÊTE

Article 1er : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés au niveau du N°123 rue Jean Jaurès à ISBERGUES, à partir du 7 avril jusqu'au 7 mai 2025 inclus.

Article 2 : Il sera interdit de dépasser et la vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-106

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 26 MARS 2025

Le Maire,

Publié le 27 MARS 2025



David THELLIER